

SÉANCE DU 11 JUIN 2010

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

Au préalable, Mme le Maire rappelle aux Conseillers que lors de la séance du 18/05/10 les Membres du Conseil ont attribué les lots pour la construction du groupe scolaire, à l'exception du lot 8 Electricité/chauffage électrique qui devait être mis en négociation (suivant le Code des Marchés Publics pour les procédures adaptées et comme exprimé aux publications de la publicité) et attribué ultérieurement.

Mme le Maire présente ensuite le résultats de la négociation concernant le lot 8 .
Après examen approfondi, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes d'attribuer le lot 8 Electricité/chauffage électrique comme suit :

Lot	Désignation des lots	Entreprise	Montant HT (€)
08	Electricité / chauffage électrique	AVENEL	92 500.00

Le montant HT des lots précédemment attribués étant de 1 075 788.20 €,
le montant total HT du marché de construction du groupe scolaire est par conséquent porté à :
1 168 288.20 €

Mme le Maire est autorisée à signer toutes les pièces de marché et tous les documents nécessaires à la bonne réalisation du projet.

CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'à la suite de la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du marché pour le lot Maçonnerie-Faïence-Carrelage, une nouvelle entreprise doit être choisie pour terminer les travaux et reprendre les nombreuses malfaçons. Une publicité a été publiée sur le site de la commune, rubrique appel d'offres, du 21/05/10 au 06/06/10 et l'Architecte a contacté également plusieurs entreprises.

Trois entreprises ont répondu et ont fourni des devis, que Mme le Maire présente aux Membres du Conseil :

SARL COMINOTTO pour un montant total HT de :	80 106,80 €
Entreprise BOIVIN Joël pour un montant total HT de :	78 781.00 €
Entreprise SYMA pour un montant total HT de :	78 081.00 €

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil choisissent à l'unanimité des votes l'entreprise SYMA.

Mme le Maire est autorisée à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

EPANDAGE DE BOUES ET DE CENDRES DE CHAUDIERE BIOMASSE

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'une enquête publique est en cours en vue de régulariser la situation administrative de l'épandage des boues de la station d'épuration et des cendres de la chaudière biomasse du site d'Alizay de la société M-REAL ALIZAY.

Elle présente le dossier déposé en Mairie. Après l'avoir étudié les Membres du Conseil, considérant : la composition des cendres et en particulier les quantités de métaux indiquées donne un avis défavorable à l'épandage des sous-produits de la société M-REAL ALIZAY sur le territoire de la commune de Motteville.

SALLE POLYVALENTE ACHAT DE TABLES CHAISES CHARIOTS ET VESTIAIRES

Mme le Maire présente au Conseil les devis des entreprises ayant répondu à l'annonce passée sur le site de la commune concernant la fourniture de mobilier pour la salle polyvalente.

Entreprise DPC pour un montant total HT de	21 950.00 €
Entreprise ECOTEL pour un montant total HT de	22 243.00 €
Entreprise FH2G pour un montant total HT de	30 445.00 €
Entreprise SOUVIGNE pour un montant total HT de	30 273.27 €
Entreprise MAJENCIA pour un montant total HT de	36 978.00 €

Après avoir étudié les devis, les Membres du Conseil considérant :

la qualité des matériels testés en Mairie et les prix décident de retenir à l'unanimité des votes l'Entreprise SOUVIGNE et acceptent le devis pour 30 273.27 € HT.

Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires à la bonne réalisation du projet.

TRAVAUX DE VOIRIE

Mme le Maire présente le devis des bordures supplémentaires nécessaires pour la finition des travaux de la voirie desservant le lotissement.